

Note de synthèse

Compte Financier Unique (CFU) 2024

Préambule

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion à compter de l'exercice 2024. Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui retrace les dépenses et les recettes et qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2024. Il décrit l'exécution de l'année budgétaire passée en rapprochant les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

La maquette du C.F.U est structurée en quatre parties :

- ↳ Informations générales et synthétiques (informations clés sur la situation financière de la commune) ;*
- ↳ Exécution budgétaire (avec des vues d'ensemble fournies par l'ordonnateur, et des vues détaillées provenant du comptable public) ;*
- ↳ Etats financiers (bilan et compte de résultat établis par le comptable public) ;*
- ↳ Etats annexés (états de la dette, du personnel...).*

Le CFU est présenté par la Maire au Conseil municipal, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné. Comme pour le vote du compte administratif, la Maire doit quitter la séance au moment du vote sur le CFU.

L'article 2313-1 du CGCT précise qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Il en est de même pour le CFU.

La présente note répond à cette obligation et sera, comme pour le Budget Primitif, disponible sur le site internet de la ville.

CONTEXTE COMMUNAL – Exercice budgétaire 2024

I. Contexte

L'exercice 2024 est marqué par :

- le niveau des prix demeurant élevé pour un certain nombre d'approvisionnements (gaz/électricité, achats alimentaires notamment) et qui a pesé pour la 3^{ème} année consécutive sur le chapitre des charges à caractère général ;
- la maîtrise des charges de personnel qui n'ont évolué que de 1,9% en 2024 par rapport à 2023 ;
- les charges financières sur les emprunts à taux variables qui se sont maintenues à un niveau élevé du fait de la hausse brutale des taux au niveau mondial depuis 2022 ;
- le dynamisme des recettes liées à la fiscalité mais aussi de certaines dotations de péréquation qui se sont inscrites à la hausse en 2024 ;
- plus de 5 M€ de dépenses d'équipement réalisées et engagées, y compris dans le domaine de la santé qui ne relève pas directement de la compétence communale, avec notamment la création d'un centre médical avenue Jean Jaurès et d'une annexe dans le quartier de Lugny (annexe ouverte depuis mai 2024).
- le début de la requalification du centre-ville, avec la rénovation d'une partie de l'avenue P. Bur, requalification qui va se dérouler sur plusieurs exercices.

La commune est par ailleurs parvenue, malgré un contexte difficile et grâce à ses efforts de gestion, à améliorer sa capacité d'autofinancement, dégageant ainsi des marges de manœuvre pour l'inscription d'investissements au budget supplémentaire 2025, tout en diminuant le niveau de son endettement.

II. Rappel des prévisions budgétaires 2024

Les crédits ouverts votés par le Conseil municipal (BP + BS + DM) au titre de l'année 2024 se sont répartis de la manière suivante :

Section de fonctionnement	31 877 828 €
Section d'investissement	10 783 758 €
Total des prévisions	42 661 586 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes – Dépenses : synthèse

Section de fonctionnement		Section de fonctionnement	
RECETTES		DEPENSES	
Rappel des prévisions (BP, BS, DM) :	31 877 828 €	Rappel des prévisions (BP, BS, DM) :	31 877 828 €
Recettes perçues :	30 851 267 €	Dépenses réalisées :	27 758 501 €
+ excédent reporté de 2023	2 973 030 €		soit un taux de réalisation de 87,1%
Recettes disponibles à la fin de l'exercice	33 824 297 €		
	soit un taux de réalisation de 106,1%		
Soit un volume de recettes encaissées supérieur aux prévisions totales de :	+ 1 946 469 €	Soit un volume de dépenses réalisées inférieur aux prévisions totales de :	-4 119 327 €

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Soit un cumul des écarts entre prévisions et réalisations de :

Recettes supplémentaires : + 1 946 469 €
 Dépenses non réalisées : + 4 119 327 €

+ 6 065 796 €

Pour rappel, cet excédent permet partiellement de couvrir le solde négatif en investissement. En effet, si le budget intègre une prévision de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement, cette prévision ne fait pas l'objet de réalisation et le besoin de financement de la section d'investissement est couvert par une partie de l'excédent dégagé en fonctionnement lors du vote du CFU, selon les règles de la comptabilité publique. L'absence de réalisation du virement explique ainsi une part des dépenses non réalisées par rapport au budget prévisionnel de l'année.

I. Les recettes

Les recettes, hors excédent reporté de 2023 d'un montant de 2 973 030 €, s'élèvent à 30 851 267 € pour l'exercice 2024. Elles comprennent les recettes dites réelles (c'est-à-dire encaissées) et les recettes dites d'ordre qui ne font pas l'objet de flux financiers (neutralisations d'amortissements par exemple).

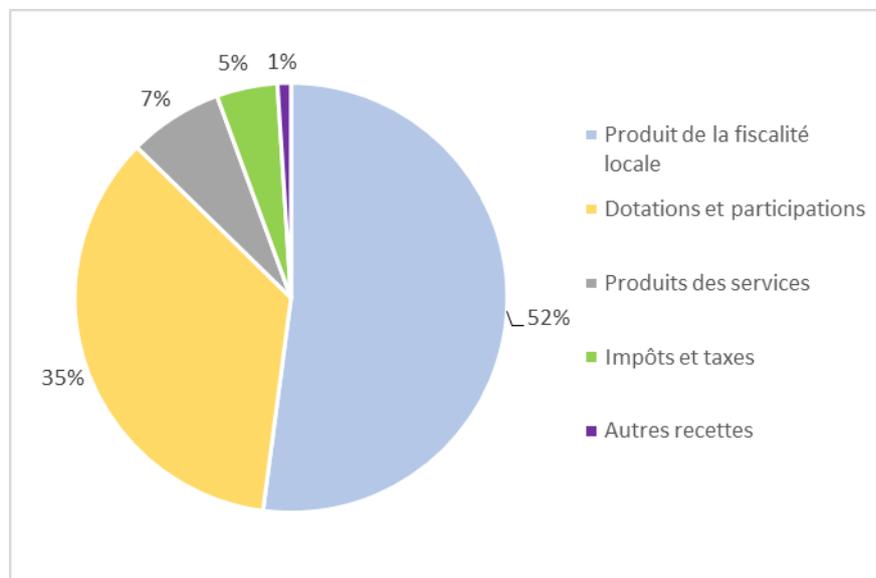
Les recettes réelles, d'un montant de 30 327 170 € contre 28 891 035 € en 2023, sont en hausse de 5% et se répartissent comme suit :

Recettes réelles (en €)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Evolution 2023-2024
Fiscalité locale (fiscalité directe, droits de mutation, TCFE, taxe sur les pylônes et droits de place)	14 394 379	13 485 240	14 292 223	15 283 756	15 696 070	+412 314
Impôts et taxes (FNGIR, FPIC, FSRIF et DSC)*	1 843 043	1 376 693	1 276 892	1 202 644	1 373 106	+170 462
Dotations et participations	7 255 005	8 643 723	9 289 777	9 604 841	10 640 460	+1 035 619
Produits des services	1 321 259	1 692 513	1 984 879	2 160 297	2 129 909	-30 388
Produits de gestion courante	68 627	61 686	90 880	148 540	91 604	-56 936
Atténuations de charges	338 506	313 349	499 443	404 213	340 365	-63 848
Produits exceptionnels hors cessions	8 296	7 206	0	596	5 671	+5 075
Cessions d'immobilisations	9 321	207 092	82 578	24 802	0	-24 802
Reprises de provisions	0	28 579	16 507	61 346	49 985	-11 361
TOTAL	25 238 436	25 816 081	27 533 179	28 891 035	30 327 170	+1 436 135

* Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) et Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). La commune ne perçoit plus de DSC depuis 2021.

Pour rappel, suite à la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation, abattement de 50% des valeurs locatives des établissements industriels), une partie des recettes liées au foncier est reversée par l'Etat sous forme d'allocations compensatrices, ce qui explique la forte hausse du chapitre des dotations et participations et en parallèle la baisse des recettes de la fiscalité locale (produit des 3 taxes) en 2021.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



La fiscalité locale représente une part majoritaire des recettes (52% du total), suivie des dotations et participations (35% du total).

1. Chapitre 731 : « Fiscalité locale »

Ce chapitre regroupe les recettes liées à la fiscalité directe (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires), ainsi que les taxes suivantes : taxe additionnelle sur les droits de mutation, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité et droits de place sur le marché forain.

➤ La fiscalité directe (taxe sur le foncier bâti, le non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires)

Le produit de fiscalité locale s'élève en 2024 à 14 892 593 € contre 14 260 066 € en 2023, soit une hausse de 4,4%.

Evolution du produit lié à la fiscalité locale entre 2020 et 2024 :

Taxes (€)	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Habitation	3 301 180	80 631	95 177	145 369	120 559	-24 810
Foncier bâti	10 062 005	14 166 613	15 223 462	16 206 492	17 157 447	+950 955
Foncier non bâti	167 524	196 793	193 359	195 074	154 382	-40 692
Rôles complémentaires *	5 633	6 682	2 364	5 078	20 750	+15 672
Rôles supplémentaires **	30 966	12 476	4 823	15 144	7 478	-7 666
Total taxes au bénéfice de la commune	13 567 308	14 463 195	15 519 185	16 567 157	17 460 616	+893 459
Coefficient correcteur lié à la réforme fiscale de 2021	0	-2 006 654	-2 207 308	-2 307 091	-2 568 023	-260 932
Produit net perçu par la commune	13 567 308	12 456 541	13 311 877	14 260 066	14 892 593	+632 527
Allocations compensatrices versées par l'Etat	295 207	1 597 447	2 154 185	2 276 713	2 939 203	+662 490
Total encaissé au titre de la fiscalité locale directe	13 862 515	14 053 988	15 466 062	16 536 779	17 831 796	+1 295 017

* Complément de taxes au titre de l'année en cours

** Ressources fiscales au titre des exercices antérieurs

Le produit lié à la fiscalité dans son ensemble (produits des taxes et allocations compensatrices de l'Etat – cf 3. Chapitre 74 : « Dotations et participations diverses ») représente ainsi 17,8 M€, soit une hausse de près de 1,3 M€ (+ 7,8% par rapport à 2023).

Cette hausse s'explique par :

- une revalorisation par l'Etat des bases de + 3,9% pour les ménages et établissements industriels et de + 0,7% en moyenne pour les établissements professionnels et commerciaux,
- la fin de l'exonération de deux années (2022 et 2023) à hauteur de 40% sur les bases de foncier bâti (bâti économique dans les parcs des Chevrons et de l'A5 ainsi que des logements des programmes COGEDIM, Villa Côté Charme et European Homes) et des abattements dont bénéficiaient certains bailleurs sociaux dans le cadre des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,
- l'intégration dans les bases de foncier bâti de nouveaux logements, situés pour l'essentiel dans la ZAC de Chanteloup, et de nouveaux bâtis économiques (principalement des cellules d'activités de Spirit dans l'Ecopôle),
- une hausse de l'allocation compensatrice de l'Etat sur les établissements industriels qui est liée à des fins d'exonération de deux années sur de nouveaux établissements (établissements dont les bases étaient exonérées à hauteur de 40% sur les années 2022 et 2023) et à la requalification d'un entrepôt en établissement industriel.

➤ La taxe additionnelle aux droits de mutation

La taxe additionnelle aux droits de mutation (droit sur les transactions immobilières, fonds de commerce, droits de bail, etc.) a connu un fort repli en 2024, conséquence du contexte national défavorable aux transactions immobilières. Cette taxe s'élève ainsi à 449 983 € en 2024, soit une baisse de 32% par rapport à 2023.

Evolution de la taxe additionnelle aux droits de mutation entre 2020 et 2024 :

Tableau en €	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Taxe additionnelle aux droits de mutation	564 816	751 172	686 747	663 135	449 983	-213 152

➤ La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) a représenté 313 572 € en 2024, en baisse de 1,9%.

Evolution de la taxe sur la consommation finale d'électricité entre 2020 et 2024 :

Tableau en €	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Taxe sur la consommation finale d'électricité	244 454	259 320	274 916	319 668	313 572	-6 096

Pour information, la TCFE qui était une taxe locale jusqu'en 2023, est devenue une fraction de l'accise sur l'électricité. Elle est désormais gérée de manière uniforme par l'Etat sur l'ensemble du territoire national, ne laissant plus de possibilité de modulation locale.

➤ La taxe sur les pylônes électriques

La taxe sur les pylônes électriques a représenté une recette de 21 518 €, en progression de 9,8% (7 pylônes installés sur le territoire, avec un tarif fixé par l'Etat à 3 074 € par pylône contre 2 800 € en 2023).

Evolution de la taxe sur les pylônes électriques depuis 2020 :

Tableau en €	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Taxe sur les pylônes électriques	17 801	18 207	18 683	19 600	21 518	+1 918

➤ Les droits de place sur le marché forain

Les recettes liées aux droits de place versés par les commerçants du marché forain se sont établies à 18 403 €. Pour rappel, le marché forain est géré en régie depuis le 01/01/2024.

2. Chapitre 73 : « Impôts et taxes » (FSRIF, FPIC et FNGIR)

Ce chapitre budgétaire totalise 1 373 106 € et représente 5% des recettes réelles de fonctionnement. Il regroupe trois recettes liées à des fonds de péréquation :

➤ Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF)

Ce dispositif de péréquation créé en 1991 et spécifique à la Région Île-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de la région. La commune a été bénéficiaire de ce fonds à hauteur de 1 086 748 € en 2024 contre 924 975 € en 2023. Cette hausse est liée à la part des logements sociaux dans l'ensemble des logements de la commune (logements sociaux de la Résidence du Parc demeurant en effet dans le parc jusqu'à leur destruction) et à la plus faible progression du potentiel financier de la commune par rapport à l'ensemble des bénéficiaires de ce fonds.

Evolution du FSRIF depuis 2020 :

Tableau en €	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Fonds de Solidarité de la Région Ile de France	1 042 430	1 049 504	978 091	924 975	1 086 748	+161 773

➤ Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

La commune est devenue contributrice au titre de ce fonds depuis 2021 tout en demeurant bénéficiaire. Les modalités de répartition de ce fonds sont déterminées au niveau de Grand Paris Sud, qui a fait le choix d'appliquer une répartition dérogatoire par rapport à la répartition de droit commun proposée par l'Etat. Le solde perçu par la commune s'est inscrit à la hausse en 2024, après une baisse marquée entre 2020 et 2023, du fait d'une enveloppe globale plus élevée.

Evolution du FPIC depuis 2020 :

Tableau en €	2020	2021	2022	2023	2024
FPIC en tant que bénéficiaire	312 798	310 988	282 600	261 468	270 157
FPIC en tant que contributrice	-	25 198	101 916	136 495	108 803
Total net perçu par la commune	312 798	285 790	180 684	124 973	161 354

➤ Le Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources (FNGIR)

Le montant perçu par la commune au titre de ce fonds, mis en place suite à la réforme de la Taxe professionnelle en 2010, s'élève à 16 201 €, inchangé par rapport aux années précédentes.

3. Chapitre 74 : « Dotations et participations diverses »

Ce chapitre, qui représente 35% des recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 10 640 460 €, en hausse de 10,8% par rapport à 2023. Il bénéficie comme en 2023 du dynamisme des compensations versées par l'Etat, qui sont liées au foncier bâti implanté dans la commune.

➤ **Compensations de l'État au titre des exonérations de taxes foncières et taxe d'habitation**

Les compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières et taxe d'habitation ont enregistré une hausse de 662 490 €, pour s'élever à plus de 2,9 M€. Ces compensations bénéficient du dynamisme du foncier lié aux installations ou extensions d'établissements industriels sur le territoire et, en 2024, de la requalification d'un entrepôt de logistique situé dans le parc d'activités de l'A5 en établissement industriel (cf 1. *Fiscalité locale*).

➤ **Les concours financiers de l'État**

Trois dotations constituent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée à la commune par l'État, en hausse 2,6% par rapport à 2023 :

- la Dotation Forfaitaire (D.F.) ;
- la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) ;
- la Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.).

Evolution des composantes de la DGF depuis 2020 :

ANNEE	Dotation Globale de Fonctionnement			TOTAL
	Dotation forfaitaire	Dotation nationale de péréquation	Dotation de Solidarité Urbaine	
<i>Tableau en €</i>				
Montant perçu en 2020	2 676 248	91 817	2 054 670	4 822 735
Montant perçu en 2021	2 657 547	82 635	2 110 564	4 850 746
Montant perçu en 2022	2 620 972	74 372	2 161 333	4 856 677
Montant perçu en 2023	2 634 791	66 935	2 211 476	4 913 202
Montant perçu en 2024	2 654 273	80 322	2 305 936	5 040 531
Evolution 2023/2024	+19 482	+13 387	+94 460	+127 329

➤ **Les subventions et participations**

Les subventions et les participations au fonctionnement des services proposés par la Commune proviennent pour l'essentiel de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du Conseil départemental ou encore de l'Etat.

La **CAF** a ainsi participé au fonctionnement des services suivants à hauteur de 2 132 366 € (1 850 520 € en 2023) :

- Multi-accueil les Coquelicots pour 698 144 € et crèche familiale pour 663 193 € ;
- Service enfance pour 585 711 € ;
- Espace Arc en Ciel pour 158 234 € ;
- Relais de la Petite Enfance (RPE) pour 21 525 € ;
- Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) pour 5 559 €.

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne a contribué au financement d'actions culturelles, sportives et au fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance à hauteur de 144 552 € (155 336 € en 2023) :

- Crèche familiale pour 42 428 €, multi-accueil Les Coquelicots pour 45 878 € et Relais Petite Enfance pour 582 € ;
- Service jeunesse pour 10 000 € et Espace Arc-en-Ciel pour 4 021 € ;
- Programme « EPS au collège » pour 38 313 € et Inisports pour 3 330 €.

Des participations versées par l'**Etat**, d'un montant global de 216 119 € (256 359 € en 2023) se répartissent de la manière suivante :

- 92 721 € au titre de diverses actions à destination de la jeunesse et plus largement d'actions relevant de la politique de la ville ;
- 50 653 € au titre du dispositif de recueil des demandes de cartes d'identité et de passeports qui s'est renforcé depuis 2022 ;
- 30 116 € au titre des recrutements d'agents éligibles à des contrats aidés ;
- 27 918 € au titre de la réfection de voirie suite aux émeutes de 2023 ;
- 6 710 € de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) au titre du renforcement de la sécurité des systèmes informatiques des services communaux ;
- 5 000 € au titre du « Plan mercredi » à destination de l'accueil périscolaire ;
- 3 001 € dans le cadre de l'organisation des élections législatives.

4. Chapitre 70 : « Produits de services »

Ce chapitre regroupe les produits des services à la population, les remboursements de frais par Grand Paris Sud et diverses redevances d'occupation. Globalement, les recettes de ce chapitre ont diminué de 30 000 € en 2024, du fait de la fin de la mise à disposition d'un agent auprès de Grand Paris Sud.

Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services délivrés à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, crèche, cinéma, etc) ont augmenté de 14 428 € en 2024. La restauration scolaire enregistre la plus forte progression (+52 068 €). Pour mémoire, l'ensemble des tarifs municipaux avaient été gelés en 2024.

Evolution des recettes liées à des services à la population entre 2020 et 2024 :

Recettes de services à la population (€)	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Restauration	515 756	781 467	821 882	933 915	985 983	+52 068
Accueil péri-scolaire	128 913	142 895	206 432	212 632	222 117	+9 485
Centres de loisirs	147 161	168 993	231 115	244 512	255 269	+10 757
Petite enfance	136 126	190 797	247 635	240 324	212 171	-28 153
Etude surveillée	41 604	64 995	73 346	93 290	74 542	-18 748
Cinéma	34 535	30 554	51 543	67 217	61 297	-5 919
Activités Jeunesse / Adolescents	5 782	11 991	29 110	19 135	17 424	-1 711
Ecole Inisports	1 568	8 000	11 162	9 686	8 872	-814
Animations et activités Arc en Ciel	3 284	2 782	4 283	4 415	3 456	-959
18 Marches	1 226	1 501	3 225	3 822	2 244	-1 578
Total	1 015 955	1 403 975	1 679 733	1 828 948	1 843 376	+14 428

5. Les autres recettes réelles

Les autres recettes réelles sont composées de produits de gestion courante (location des bâtiments communaux...), d'atténuations de charges, de produits exceptionnels et de reprises de provisions. Elles représentent au total 487 625 € et se répartissent de la manière suivante :

- des autres produits de gestion courante pour 91 604 €, essentiellement des produits des loyers des logements communaux, des locations de salles et de la Boutique éphémère.

Evolution des autres produits de gestion courante entre 2020 et 2024 :

Produits de gestion courante	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Locations de salles	9 887 €	16 378 €	36 864 €	37 469 €	38 033 €	+564
Locations des logements communaux (loyers et charges)	51 139 €	37 399 €	31 168 €	26 320 €	30 842 €	+4 522
Loyers de la Boutique éphémère	0 €	0 €	4 450 €	7 500 €	7 050 €	-450
Redevance pour le marché	7 600 €	7 600 €	1 900 €	0 €	0 €	+0
Remboursements de sinistres	0 €	0 €	13 661 €	17 590 €	14 334 €	-3 256
Autres *	1 €	309 €	2 837 €	59 661 €	1 345 €	-58 316
Total	68 627 €	61 686 €	90 880 €	148 540 €	91 604 €	-56 936

Autres* : dont 58 952 € en 2023 de régularisation d'une dépense rattachée de 2022 qui a été surévaluée (remboursement au Département des frais de transport des élèves vers Chanteloup pendant les travaux sur le Groupe scolaire de Lugny)

Il est à noter que la gestion du marché ne génère plus de redevances suite au passage à une gestion en régie par la commune.

- des atténuations de charges pour 340 365 € (pour l'essentiel des remboursements perçus de l'assurance statutaire et de la Caisse d'Assurance Maladie au titre des accidents du travail et maladies des agents) ;
- des reprises sur provisions pour 49 985 € ;
- des mandats annulés sur les exercices antérieurs pour 5 671 €.

Aucune cession n'a été réalisée en 2024.

6. Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 524 097 €, dont 510 250 € au titre d'une écriture visant à neutraliser la charge de l'amortissement annuel de l'attribution de compensation versée à Grand Paris Sud dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées.

II. Les dépenses

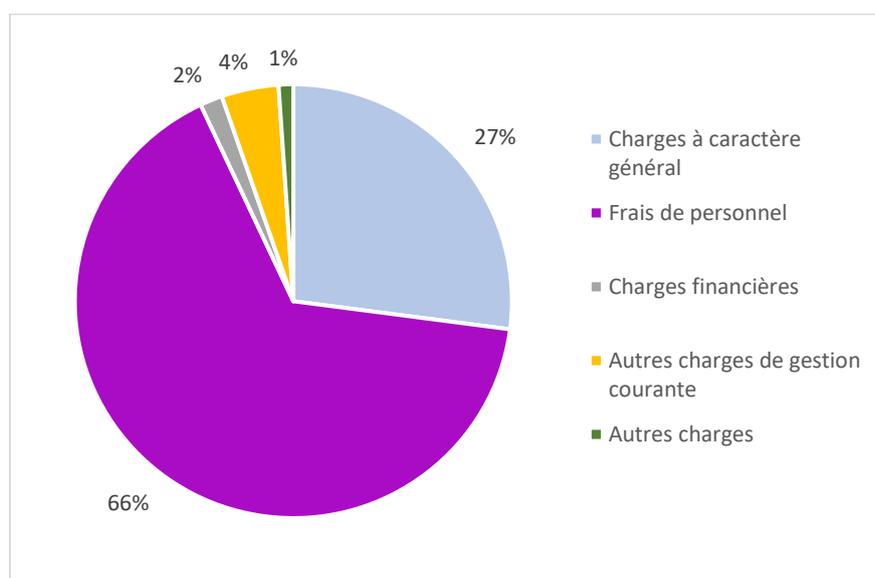
Les dépenses s'élèvent à 27 758 501 € pour l'exercice 2024. Elles comprennent les dépenses dites réelles, faisant l'objet de décaissements (d'un montant de 26 565 376 €) et les dépenses dites d'ordre (pour 1 193 125 €) qui ne font pas l'objet de flux financiers (amortissements par exemple).

Les dépenses réelles enregistrent une progression globale de +2,1% et se répartissent de la manière suivante :

Dépenses réelles (en €)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Evolution 2023-2024
Charges à caractère général	5 985 770	6 401 559	6 431 911	7 005 924	7 191 020	+185 096
Charges de personnel	15 755 331	16 131 610	16 996 235	17 198 820	17 521 325	+322 505
Autres charges de gestion courante (dont subventions et participations)	847 032	954 639	980 415	1 070 719	1 122 321	+51 602
Charges financières	337 658	298 134	308 011	447 751	442 695	-5 056
Atténuations de produits	162 656	187 854	264 572	299 151	271 459	-27 692
Charges exceptionnelles / spécifiques	13 802	8 802	16 350	797	2 607	+1 810
Dotations provisions	0	51 877	155 197	2 556	13 949	+11 393
TOTAL *	23 102 249	24 034 475	25 152 691	26 025 718	26 565 376	+539 658

*Total hors dépenses dites d'ordre (dotations aux amortissements)

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1. Chapitre 011 : « Charges à caractère général »

Ce chapitre comptabilise notamment les approvisionnements en énergie, les achats de denrées, fournitures, petits matériels, travaux et prestations par les entreprises, formations du personnel, assurances ou maintenances. Ces charges s'élèvent à près de 7,2 M€, en hausse de 2,6% par rapport à 2023.

La politique de maîtrise des charges menée par la municipalité qui s'est poursuivie tout au long de l'année a en effet permis de contenir les dépenses de ce chapitre, malgré les pressions inflationnistes perdurant sur certains produits et prestations.

Illustrations des principales hausses / baisses de dépenses à caractère général :

Charges à caractère général	Variation entre 2023 et 2024 à la hausse (en €)	Variation entre 2023 et 2024 à la baisse (en €)
Frais de nettoyage des locaux	+111 093	
Entretien des espaces verts	+64 455	
Alimentation	+51 373	
Entretien des autres biens mobiliers	+49 370	
Fournitures de petit équipement	+37 342	
Entretien du matériel roulant	+30 274	
Transports	+28 568	
Entretien et réparation des bâtiments	+21 717	
Fournitures de voirie	+18 315	
Contrats de prestations de services (compte 611)		-76 484
Redevances de crédit bail		-72 785
Frais de télécommunications		-32 750
Rémunérations d'intervenants (compte 6228)		-23 354
Entretien et réparation des voiries		-18 064
Autres matières et fournitures (compte 6068)		-17 186
Fêtes et cérémonies		-14 795
Carburants		-12 987

Evolution des dépenses d'énergie entre 2020 et 2024 :

€	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Gaz et électricité	676 722	698 943	866 925	1 435 712	1 444 313	+0,60%
Pellets	0	0	39 071	26 483	28 235	+6,61%
Carburants	80 671	98 780	126 522	112 409	99 423	-11,55%
Total	757 393	797 723	1 032 518	1 574 604	1 571 971	-0,17%
<i>Variation</i>		<i>+40 329</i>	<i>+234 795</i>	<i>+542 086</i>	<i>-2 633</i>	

L'ensemble des dépenses d'énergie est demeuré stable par rapport à 2023, à plus de 1,57 M€. Il est important de noter que leur poids dans le chapitre des charges à caractère général a quasiment doublé par rapport à 2020 (21,9 % des dépenses du chapitre contre 12,7% en 2020).

2. Chapitre 012 : « Charges de personnel »

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel municipal, les cotisations (Caisses de retraite, CNFPT, URSSAF ...) ou encore l'assurance des risques statutaires et la médecine professionnelle.

Les charges de personnel n'ont augmenté que de 1,19% (+202 585 €) en 2023 et 1,88% (+322 505 €) en 2024, grâce à une politique rigoureuse de maîtrise des effectifs, et ce malgré les hausses successives du SMIC et les revalorisations du point d'indice en 2022 et 2023.

➤ Evolution des charges de personnel entre 2020 et 2024

€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Charges de personnel	15 755 331	16 131 610	16 996 235	17 198 820	17 521 325
% d'évolution	+3,30%	+2,39%	+5,36%	+1,19%	+1,88%

➤ État des effectifs de la commune par filière en équivalent temps plein au 31/12/2024 :

Filières	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Agents titulaires	285,21	286,99	275,83	261,11	259,76
Agents contractuels sur emplois permanents	17,00	19,44	16,00	27,34	20,08
Assistants maternelles	22,00	22,00	19,00	16,00	15,00
Emplois aidés	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00
Apprentis	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Effectif total	327,21	332,43	315,83	309,45	297,84

➤ Répartition des dépenses de personnel

Nature de dépense (en €)	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Rémunérations	11 210 973	12 331 610	12 033 080	12 193 575	+160 495
Indemnités inflation	0	41 300	0	0	+0
Avantages en nature	52 000	60 355	58 690	60 864	+2 174
Charges patronales (cotisations à l'URSSAF, aux caisses de retraite,...)	4 322 955	3 965 145	4 589 842	4 723 515	+133 673
Allocations chômage versées	167 885	194 010	123 696	133 612	+9 916
Frais d'assurance des risques statutaires	281 746	283 866	278 933	296 995	+18 062
Autres frais (CNAS, médecine du travail, etc)	96 051	119 948	114 579	112 764	-1 815
Total	16 131 610	16 996 235	17 198 820	17 521 325	+322 505

3. Chapitre 65 : « Autres charges de gestion courante »

Ce chapitre, d'un montant global de 1 122 321 € (+51 602 € par rapport à 2023), regroupe les participations versées au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour près de 282 000 € et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour plus de 98 000 €, ainsi que les subventions aux associations et les indemnités des élus. Il intègre par ailleurs les redevances pour concessions, brevets et licences informatiques et les admissions en non-valeur.

La hausse de ce chapitre est liée principalement au versement d'une aide au démarrage versée au centre de santé (45 000 €).

Evolution du montant des subventions versées :

	Rappel du montant versé en 2022	Rappel du montant versé en 2023	Montant versé en 2024	Evolution 2022/2023	Evolution 2023/2024
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	88 318 €	98 318 €	98 318 €	+10 000 €	+0 €
Comité des Fêtes	25 000 €	25 000 €	25 000 €	+0 €	+0 €
Coopératives scolaires, éducation	67 454 €	63 082 €	66 397 €	-4 372 €	+3 315 €
Protocole, Anciens Combattants et Sécurité	2 575 €	3 625 €	3 075 €	+1 050 €	-550 €
Culture	31 290 €	27 800 €	30 910 €	-3 490 €	+3 110 €
Sport	153 230 €	136 280 €	135 180 €	-16 950 €	-1 100 €
Solidarité - santé	9 400 €	9 950 €	55 320 €	+550 €	+45 370 €
Aménagement et urbanisme / Commerces	3 500 €	0 €	0 €	-3 500 €	+0 €
Total	380 767 €	364 055 €	414 200 €	-16 712 €	+50 145 €

4. Chapitre 66 : « Charges financières »

Ce poste de dépenses, d'un montant total de 442 695 €, a enregistré un léger repli en 2024 (- 1,1%) après une hausse de 45% en 2023 liée à la hausse mondiale des taux d'intérêt qui a pesé sur les emprunts à taux variables.

La dette communale est constituée au 31/12/2024 de :

- 57,2% de prêts à taux fixes,
- 35,2% de prêts à taux variables,
- 7,6% de prêts à taux révisables par rapport au Livret A.

Son taux moyen est de 2,54% au 31 décembre 2024.

Evolution de l'ensemble des charges financières entre 2020 et 2024 :

Tableau en €	Réalisé				
	2020	2021	2022	2023	2024
Charges financières	337 658	298 134	308 011	447 751	442 695
% d'évolution	-6,2 %	-11,7 %	+3,3%	+45,4%	-1,1%

5. Chapitre 014 : « Atténuations de produits »

Ce chapitre intègre l'attribution de compensation versée à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au titre du fonctionnement pour un montant de 162 656 €. Cette attribution vise à neutraliser budgétairement le coût des transferts de compétence opérés vers l'agglomération (le terrain d'honneur Paul Raban, l'éclairage public et la signalisation tricolore étant les derniers transferts opérés ayant un impact sur la section de fonctionnement de la commune).

La commune reverse aussi une attribution de compensation en investissement (cf. dépenses d'investissement – 2. Compte 204 « Subventions d'équipement versées »).

Le chapitre des atténuations de produits comprend par ailleurs le reversement au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), d'un montant de 108 803 € contre 136 495 € en 2023 (cf. les recettes – chapitre 73 « Impôts et taxes »).

6. Chapitre 67 : « Charges spécifiques »

Ces dépenses s'élèvent à 2 607 € et correspondent à des annulations de titres.

7. Chapitre 68 : « Dotation aux provisions »

Des provisions pour créances douteuses ont été constituées pour un montant de 13 949 €.

8. Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre représentent un montant global de 1 193 125 € et correspondent à une dotation aux amortissements appelée également « autofinancement obligatoire ». Elle constitue une dépense en section de fonctionnement mais devient une recette d'investissement.

III. Pourcentage de réalisation du Budget 2024 de fonctionnement

1. Les recettes

Chapitre	Prévu	Réalisé	% Réalisé
013 - Atténuations de charges	241 581 €	340 365 €	140,9%
042 - Opérations d'ordre entre sections	524 500 €	524 097 €	99,9%
70 - Produits des services	1 978 204 €	2 129 909 €	107,7%
73 - Impôts et taxes	1 131 201 €	1 373 106 €	121,4%
731 - Fiscalité locale	15 462 610 €	15 696 070 €	101,5%
74 - Dotations, subventions	9 449 276 €	10 640 460 €	112,6%
75 - Autres produits de gestion courante	66 681 €	91 604 €	137,4%
77 - Produits spécifiques	495 €	5 671 €	1145,6%
78 - Reprise provisions semi-budgétaires	50 250 €	49 985 €	99,5%
Total	28 904 798 € *	30 851 267 €	106,7%

*CFU sans le résultat de fonctionnement reporté 2023 (pour mémoire : 2 973 029,61 €)

2. Les dépenses

Chapitre	Prévu	Réalisé	% Réalisé
011 - Charges à caractère général	7 515 907 €	7 191 020 €	95,7%
012 - Charges de personnel	17 929 512 €	17 521 325 €	97,7%
014 - Atténuations de produits	327 656 €	271 459 €	82,8%
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 264 781 €	1 193 125 €	94,3%
65 - Autres charges de gestion courante	1 381 662 €	1 122 321 €	81,2%
66 - Charges financières	481 883 €	442 695 €	91,9%
67 - Charges spécifiques	5 642 €	2 607 €	46,2%
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	22 000 €	13 949 €	63,4%
Total	28 929 043 € *	27 758 501 €	96,0%

*non compris chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : chapitre non budgétaire qui ne s'exécute pas (pour mémoire : 2 948 784,61 €)

IV. Résultat 2024 de la section de fonctionnement

Le résultat de gestion correspond à la différence entre le montant des recettes et le montant des dépenses de l'exercice.

	Prévu	Résultat 2024
Recettes (hors excédent reporté)	31 877 827,61 €	30 851 267,01 €
Dépenses hors virement à la section de fonctionnement)	31 877 827,61 €	27 758 501,07 €
Excédent de gestion (recettes - dépenses) (1)		+3 092 765,94 €
Excédent reporté de 2023 (2)		+2 973 029,61 €
Excédent de fonctionnement (3) = (1) + (2)		+6 065 795,55 €

Le résultat cumulé de l'exercice 2024 en section de fonctionnement est de 6 065 796 € contre 4 227 434 € en 2023 soit une progression de 43%.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes – Dépenses : synthèse

Section d'investissement			
RECETTES		DEPENSES	
Rappel des prévisions (BP, BS, DM) :	10 783 758 €	Rappel des prévisions (BP, BS, DM) :	10 783 758 €
Recettes perçues :	4 943 217 €	Dépenses réalisées :	5 990 656 €
	<i>soit un taux de réalisation de 45,8 %</i>	+ déficit reporté de 2023 :	1 543 843 €
		Dépenses cumulées :	7 534 499 €
			<i>soit un taux de réalisation de 69,9 %</i>
Solde entre les recettes et les dépenses : - 2 591 282 € (1)			
Recettes restant à réaliser :	1 749 611 €	Dépenses restant à réaliser :	2 075 624 €
Solde des restes à réaliser : - 326 013 € (2)			
Recettes perçues + restes à réaliser	6 692 828 €	Dépenses réalisées + déficit reporté + restes à réaliser :	9 610 123 €
Solde à couvrir : -2 917 295 € (3) = (1) + (2)			

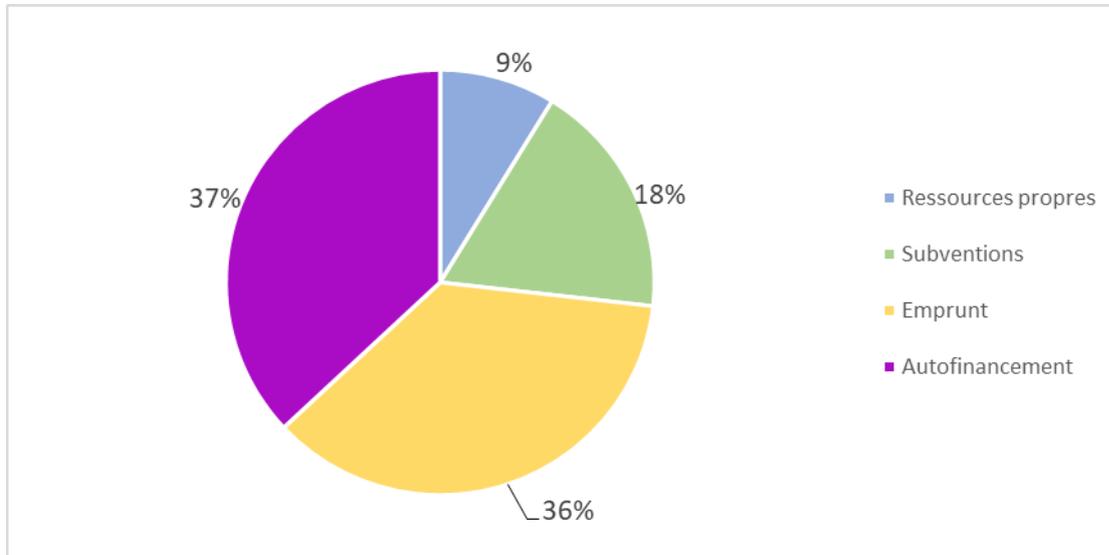
Le déficit à couvrir, selon les règles de la comptabilité des communes par une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, s'élève à 2 917 295 €.

I. Les recettes

Les recettes de l'année 2024, perçues et en restes-à-réaliser, s'élèvent à 6 692 828 € et se répartissent de la manière suivante :

- 5 428 121 € de recettes réelles (3 678 510 € mandatées sur 2024 et 1 749 611 € en restes-à-réaliser) ;
- 1 193 125 € de recettes d'ordre (sans flux financiers – amortissements et écritures de cession de biens) ;
- 71 582 € au titre d'opérations patrimoniales réalisées pour le même montant en dépenses et recettes.

Répartition des recettes d'investissement (hors opérations patrimoniales)



1. Les ressources propres

Elles s'élèvent à 579 229 € et représentent 9% des recettes (hors opérations patrimoniales).

Elles sont constituées :

- de la taxe d'aménagement liée aux permis de construire et aux déclarations préalables de travaux s'élevant à 36 524 €.
- du FCTVA, conditionné aux dépenses de travaux effectuées par la collectivité sur l'exercice n-1 et d'un montant global de 542 705 € qui se répartit :
 - sur l'entretien courant du patrimoine pour 293 607 €,
 - sur les travaux sur les vestiaires de football pour 212 501 €,
 - sur les travaux du groupe scolaire de Lugny pour 36 597 €.

2. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à près de 1,2 M€, y compris les restes-à-réaliser. Elles constituent 18 % des recettes d'investissement et se répartissent de la manière suivante :

Répartition des subventions en 2024 :

Subventions	Réalisé	Restes-à-réaliser	Total
Fonds de concours de Grand Paris Sud	101 335 €	299 665 €	401 000 €
Aide financière de GPS pour l'acquisition de serres pour la ferme urbaine	0 €	10 000 €	10 000 €
Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat - remplacement des menuiseries du local associatif et du centre social sur le site du groupe scolaire du Noyer Perrot	137 500 €	0 €	137 500 €
Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat - rénovation de la salle de danse A à Lugny	58 436 €	136 352 €	194 788 €
Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la rénovation de la cuisine centrale	51 269 €	0 €	51 269 €
Participation de l'EPA pour la création d'une aire de jeux dans le quartier de Chanteloup	0 €	55 000 €	55 000 €
Subvention Région - construction des vestiaires de football	24 000 €	0 €	24 000 €
Subvention Région - réhabilitation du groupe scolaire de Lugny	180 000 €	0 €	180 000 €
Subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour l'aménagement d'un city stade aux Marronniers	20 826 €	48 594 €	69 420 €
Subvention de la Fédération Française de Football pour la construction des vestiaires de football	15 000 €	0 €	15 000 €
Produit des amendes de police	56 438 €	0 €	56 438 €
Total	644 804 €	549 611 €	1 194 415 €

3. L'autofinancement

L'autofinancement, qui représente 37% des recettes, est composé de :

- la dotation aux immobilisations pour un montant de 1 193 125 €,
- l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2023 pour un montant de 1 254 404 €, qui est réglementairement obligatoire et permet de couvrir le besoin de financement en investissement avec des recettes de fonctionnement.

4. Les emprunts

Les emprunts constituent 36% des recettes.

L'emprunt d'un montant de 1,2 M€, souscrit à la fin de l'année 2023, a été débloqué en juin 2024.

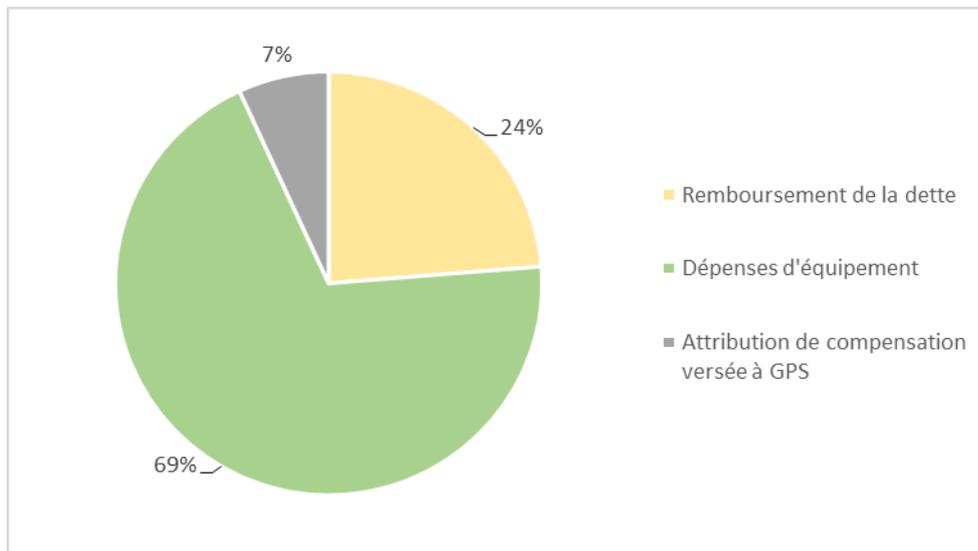
Un autre emprunt, d'un montant global de 1,2 M€, a été souscrit à la fin de l'année 2024 et le déblocage des fonds est intervenu au début de l'année 2025. Il est donc inscrit en restes-à-réaliser.

II. Les dépenses

Hors reprise du déficit de 2023 d'un montant de 1 543 844 €, les dépenses au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 8 066 279 € et intègrent :

- des dépenses réelles pour 7 470 600 € (5 394 976 € mandatées sur 2024 et 2 075 624 € en restes-à-réaliser),
- des dépenses d'ordre (sans flux financiers) pour 524 097 €,
- des opérations patrimoniales (équilibrées en dépenses-recettes) pour 71 582 € (écritures permettant notamment la récupération de la TVA sur des frais d'études engagés pour des travaux).

Répartition des dépenses réelles d'investissement



1. Bilan des dépenses d'équipement 2024

Les dépenses d'équipement réalisées et inscrites en restes-à-réaliser représentent 5 188 366 €, soit 69 % des dépenses réelles.

Répartition des dépenses par secteurs :

Répartition par secteur	Réalisé 2024	Restes-à-réaliser	Dépenses 2024 (réalisé et restes-à-réaliser)	%
Voirie - Espaces verts - Ferme urbaine - Cimetière	1 457 878 €	1 045 685 €	2 503 563 €	48,3%
Éducation, enfance, petite enfance et restauration municipale	433 629 €	276 785 €	710 415 €	13,7%
Social, Santé	590 934 €	476 441 €	1 067 375 €	20,6%
Entretien divers bâtiments et mise aux normes	49 932 €	55 519 €	105 451 €	2,0%
Révision du PLU	49 696 €	23 505 €	73 201 €	1,4%
Sports, Culture et Jeunesse	382 915 €	147 391 €	530 307 €	10,2%
Autres dépenses d'équipement (*)	147 757 €	50 299 €	198 056 €	3,8%
Total	3 112 742 €	2 075 624 €	5 188 366 €	100,0%

*notamment des dépenses non ventilables (acquisitions de mobiliers, matériels informatiques, logiciels ou véhicules pour les services administratifs par exemple)

Parmi les dépenses d'équipement, sont à noter :

- la requalification du centre-ville qui va se dérouler sur plusieurs exercices et qui a débuté en 2024 avec la réfection de l'avenue Philippe Bur sur sa portion située entre la rue de la Cocarde et la rue de la Libération (près de 1,2 M€),
- la réfection de plusieurs voiries : enveloppe globale de 718 842 € en investissement, comprenant notamment la rue du Noyer Perrot et la route de Cramayel,
- l'acquisition du local du futur centre de santé avenue Jean Jaurès : 423 741 € réalisés et 417 409 € en restes-à-réaliser,
- la rénovation du Groupe scolaire du Noyer Perrot : système de chauffage (179 341 € de travaux réalisés et près de 47 000 € en restes-à-réaliser), réalisation d'études et engagement de travaux de rénovation énergétique à hauteur de près de 260 000 €,
- la rénovation de la salle de danse « Alice Milliat », à hauteur de 465 000 €,
- l'aménagement d'une antenne du centre de santé dans le quartier de Lugny : 155 394 €,
- l'aménagement d'un city-stade au Parc des Marronniers : 117 754 € engagés.

2. Compte 204 : « Subventions d'équipement versées »

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 510 250 € et correspondent à l'attribution de compensation versée à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud suite aux transferts de compétences qui ont été opérés ces dernières années. Depuis 2023, la part relative au transfert

du stade Paul Raban est intégrée dans ce montant à hauteur de 142 039 € (pour 60 874 € au titre de 2024 et 81 165 € au titre d'un rattrapage pour les années 2019 à 2022 réparti sur 3 ans).

3. Annuité du capital et désendettement

➤ Annuité de la dette

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1 762 800 € soit 24% des dépenses réelles d'investissement.

➤ Caractéristiques de la dette

Capital restant dû au 31/12/2024	Taux moyen	Emprunts en cours
15 660 600 €	2.54%	25

➤ Annuités et encours de la dette

Tableau en €	2022	2023	2024
Capital payé en N	1 745 555	1 846 644	1 762 800
Nouveaux emprunts consolidés en N	4 000 000	0	1 200 000
Encours au 31 décembre N	18 070 044	16 223 400	15 660 600

III. Pourcentage de réalisation du Budget 2024 d'investissement

1. Les recettes

Chapitre (*)	Prévu	Réalisé	% réalisé	RAR 2024	% (Réalisé + RAR)
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 264 781 €	1 193 125 €	94,3%	0 €	94,3%
041 - Opérations patrimoniales	79 019 €	71 582 €	90,6%	0 €	90,6%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 195 625 €	1 833 633 €	83,5%	0 €	83,5%
13 - Subventions d'investissement	1 895 477 €	644 804 €	34,0%	549 611 €	63,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 400 000 €	1 200 000 €	50,0%	1 200 000 €	100,0%
27 - Immobilisations financières	71 €	73 €	102,2%	0 €	102,2%
Total	7 834 973 €	4 943 218 €	63,1%	1 749 611 €	85,4%

(*) réalisations sans le chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement (pour mémoire : 2 948 784,61 €) qui ne s'exécute pas

2. Les dépenses

Chapitre (*)	Prévu	Réalisé	% réalisé	RAR 2024	% (Réalisé + RAR)
040 - Opérations d'ordre entre sections	524 500 €	524 097 €	99,9%	0 €	99,9%
041 - Opérations patrimoniales	79 019 €	71 582 €	90,6%	0 €	90,6%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 926 €	2 926 €	100,0%	0 €	100,0%
13 - Subventions d'investissement	4 221 €	4 221 €	100,0%	0 €	100,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 805 000 €	1 762 800 €	97,7%	0 €	97,7%
20 - Immobilisations incorporelles	363 906 €	213 345 €	58,6%	94 993 €	84,7%
204 - Subventions d'équipement versées	510 251 €	510 250 €	100,0%	0 €	100,0%
21 - Immobilisations corporelles	5 075 828 €	2 460 526 €	48,5%	1 563 221 €	79,3%
23 - Immobilisations en cours	872 091 €	438 871 €	50,3%	417 409 €	98,2%
27 - Autres immobilisations financières	2 172 €	2 036 €	93,7%	0 €	93,7%
Total	9 239 915 €	5 990 656 €	64,8 %	2 075 624 €	87,3%

(*) non compris le résultat d'investissement reporté de l'année 2023 (pour mémoire : 1 543 843,52 €).

IV. Résultat 2024 de la section d'investissement

	Résultats reportés de 2023	Réalisations 2024	Restes-à-réaliser 2024	Résultat cumulé 2024
Recettes		4 943 217,64 €	1 749 610,60 €	6 692 828,24 €
Dépenses	1 543 843,52 €	5 990 655,75 €	2 075 623,64 €	9 610 122,91 €
Total	-1 543 843,52 €	-1 047 438,11	-326 013,04 €	-2 917 294,67 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement (restes-à-réaliser compris) présente un solde négatif de 2 917 295 € couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement comme le prévoit la réglementation.

V. Compte Financier Unique 2024 consolidé

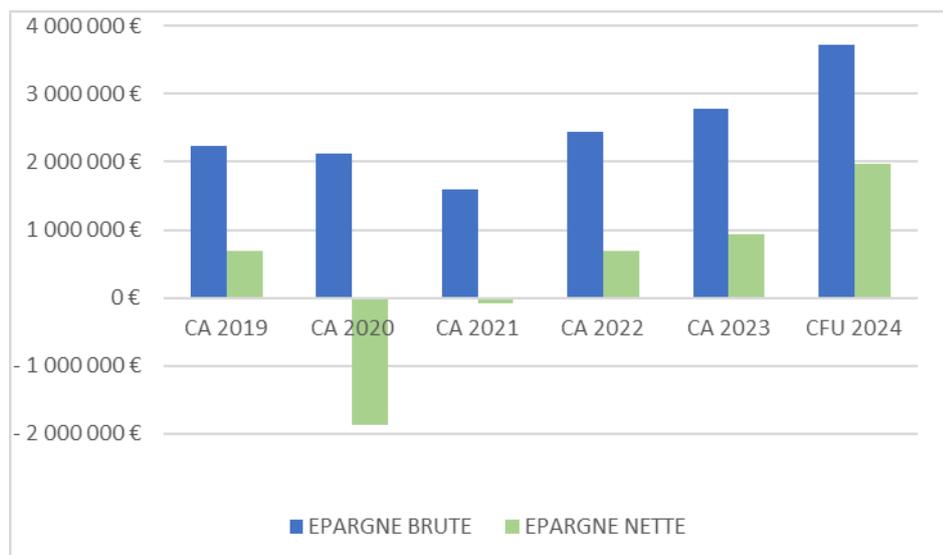
	Résultats 2023	Réalisations 2024	Résultat cumulé 2024 hors restes-à-réaliser	Solde des restes-à-réaliser 2024	Résultat cumulé 2024
Section de fonctionnement	2 973 029,61 €	3 092 765,94 €	6 065 795,55 €		6 065 795,55 €
Section d'investissement	-1 543 843,52 €	-1 047 438,11 €	-2 591 281,63 €	-326 013,04 €	-2 917 294,67 €
Total	1 429 186,09 €	2 045 327,83 €	3 474 513,92 €	-326 013,04 €	3 148 500,88 €

EPARGNES ET DESENETTEMENT

I. Les épargnes

Évolution de l'épargne :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
EPARGNE BRUTE (1)	2 231 105 €	2 126 866 €	1 597 812 €	2 436 600 €	2 781 725 €	3 725 758 €
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE (2)	1 541 604 €	3 994 028 €	1 674 128 €	1 745 555 €	1 846 644 €	1 762 800 €
EPARGNE NETTE (3) = (1) - (2)	689 501 €	-1 867 162 €	-76 316 €	691 045 €	935 081 €	1 962 957 €



Pour rappel, en 2020, un remboursement de prêt relais pour un montant de 2,3 M€ a pesé exceptionnellement sur l'épargne nette.

1. La capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute

La capacité d'autofinancement brute représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors produits de cessions des immobilisations. Elle correspond à l'excédent de ressources de fonctionnement dégagé chaque année par la commune et qui peut être utilisé pour rembourser la part en capital des emprunts et/ou participer au financement de nouveaux investissements.

La CAF brute s'élève en 2024 à 3 725 758 € contre 2 781 725 € en 2023, soit une hausse de 944 033 €.

Le taux d'épargne brute (rapport de la CAF brute aux recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 12,6% en 2024 contre 9,9% en 2023. Ce taux indique la part des produits réels de fonctionnement pouvant être affecté au financement des investissements. Pour information, la DGFIP qualifie comme un signe de « bonne gestion » un taux d'épargne brute supérieur à 12% pour les communes de + de 10 000 habitants (inversement, est considéré par la DGFIP comme critique un taux inférieur à 5%).

2. L'épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne disponible après le remboursement en capital des emprunts. C'est le montant dégagé sur l'année pour financer sur fonds propres les dépenses d'équipement.

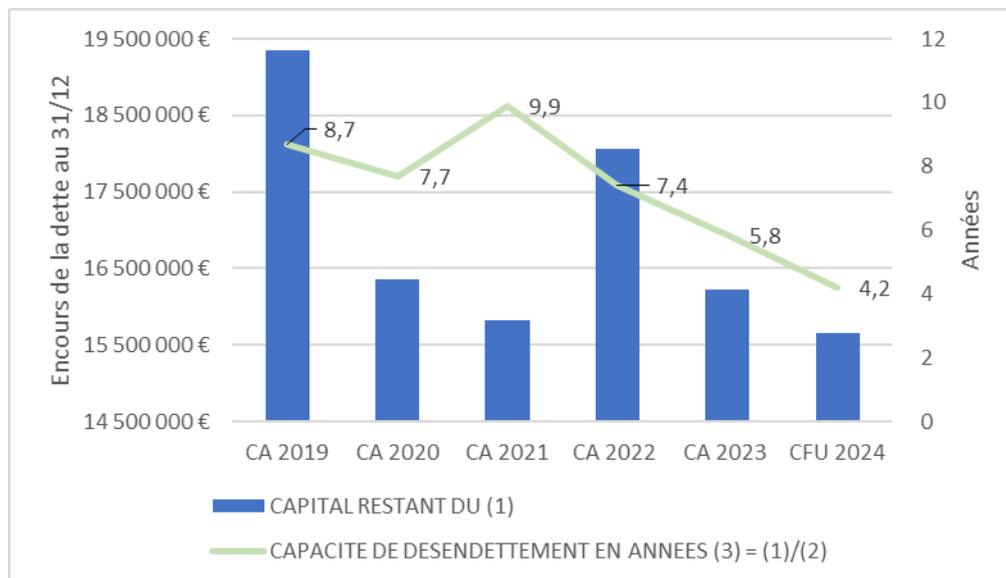
L'épargne nette s'établit à 1 962 957 € en 2024, en hausse de 1 027 876 € par rapport à 2023.

II. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette. Elle exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées pour la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser en priorité le capital de la dette mais aussi pour financer les dépenses d'équipement.

❖ Évolution de la capacité de désendettement :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
CAPITAL RESTANT DU (1)	19 350 422 €	16 356 394 €	15 815 599 €	18 070 044 €	16 223 400 €	15 660 600 €
EPARGNE BRUTE (2)	2 231 105 €	2 126 866 €	1 597 812 €	2 436 600 €	2 781 725 €	3 725 758 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES (3) = (1)/(2)	8,7	7,7	9,9	7,4	5,8	4,2



La capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter complètement si elle y consacrait la totalité de son épargne. La DGFIP recommande au bloc communal un seuil maximum de 12 ans.

La hausse de l'épargne brute en 2024 conjuguée à la baisse du capital restant dû de la dette permettent une amélioration de la capacité de désendettement de la commune, qui s'établit à 4,2 années contre 5,8 années en 2023.

Les principaux ratios financiers

Les données synthétiques du Compte Financier Unique sur la situation financière de la collectivité comprennent 11 ratios.

La population de référence pour le compte financier unique 2024 est de 18 390 habitants (données communiquées par l'INSEE).

I. Ratios de niveau :

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 388 €	1 437 €	1 445 €
2. Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 520 €	1 595 €	1 649 €
3. Dépenses d'équipement brut / Population	328 €	185 €	169 €
4. Encours de la dette / Population	997	895	852
5. D.G.F. / Population	268 €	271 €	274 €

II. Ratios de structure et d'analyse financière :

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
6. Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonct.	67,6%	66,1%	66,0%
7. Dépenses réelles de fonct. + remb.de la dette / Recettes réelles de fonct.	97,7%	96,5%	93,4%
8. Taux d'épargne brute (Epargne brute/Recettes réelles de fonct.)	9,1%	9,9%	12,6%
9. Taux d'épargne nette (Epargne nette/Recettes réelles de fonctionnement)	2,6%	3,3%	6,6%
10. Ratio d'endettement (Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement)	0,68	0,58	0,53
11. Capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) (en années)	7,4	5,8	4,2

III. Quelques ratios de comparaison – données de la DGFIP sur la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants

	2022		2023		2024	
	Commune de Moissy Cramayel en € par habitant	Moyenne nationale de la strate en € par habitant	Commune de Moissy Cramayel en € par habitant	Moyenne nationale de la strate en € par habitant	Commune de Moissy Cramayel en € par habitant	Moyenne nationale de la strate en € par habitant (données provisoires)
Total des produits de fonctionnement	1 510	1 410	1 578	1 476	1 644	1 474
Produits des impôts locaux	741	597	788	646	811	661
Dotation Globale de fonctionnement	270	176	271	180	274	177
Produits des services	110	95	119	101	116	106
Total des charges de fonctionnement	1 418	1 277	1 460	1 335	1 476	1 342
Achats et charges externes	353	296	382	317	386	320
Charges de personnel	918	700	928	720	936	733
Annuités de la dette	114	104	127	103	120	105
Capacité d'autofinancement brute	135	194	154	208	203	204
Capacité d'autofinancement nette	38	106	52	125	107	119